

TARIF - Saison 2019-2020

CATÉGORIE	Année Naissance	ÂGES	LICENCE FFA & ASSURANCE *	COTISATION CLUB	TOTAL COTISATION
Aviron jeunes J10 à J14	2006-2010	10-14 ans	42,20 € (1)	157,80 €	200,00 €
Aviron juniors J15 - J18	2002/2005	15-18 ans	42,20 € (1)	207,80 €	250,00 €
Aviron Etudiant Séniors (es)	2001 & avant	19 ans et +	42,20 € (1)	227,80 €	270,00 €
Aviron Seniors (es)			42,20 € (1)	247,80 €	290,00 €
Aviron Vétérans (es) et Loisirs (renouvellement)			42,20 € (1)	247,80 €	290,00 €
Inscription ADULTE - LOISIRS 1^e année					
Aviron cycle 1 Découverte 3 mois Octobre à décembre	2001 & avant	19 ans et +	18,30 € (2)	201,70 €	220,00 €
Aviron cycle 2 Perfectionnement Janvier à Août			42,20 € (1)	177,80 €	220,00 €

* (1) Licence Annuelle (2) Licence 3 mois

- Remise pour les membres d'une même famille à appliquer sur tarif mineur/étudiant :
1^{er} = taux plein / 2^{ème} -10% / 3^{ème} -15% / 4^{ème} -20%.
- L'achat d'une tenue aux couleurs du club (combinaison env. 50 €) est obligatoire pour régater.
- Une participation financière sera demandée pour les différents déplacements. (Tarification jointe)
- La location d'un vestiaire à l'année est de 20 € (cadenas à votre charge).
- La cotisation n'est pas remboursable, sauf cas exceptionnel.

Pièces à fournir pour un dossier complet

1^e INSCRIPTION : Tout dossier incomplet sera refusé.

RENOUVELLEMENT : Tout élément du dossier non fourni avant le 15 octobre entraînera l'interdiction de monter sur l'eau.

- Dossier d'adhésion complété
- **1 certificat médical pour la pratique de l'aviron en compétition ou l'attestation sport ****
- Règlement de la cotisation
- Coupon IASport+ que vous y souscriviez ou non **à compléter obligatoirement**

Et en plus pour une première inscription

- 1 copie du brevet de natation 50 mètres
- 2 photos d'identité (scan ou copie couleur de photo d'identité)

Et en plus pour les mineurs

- L'autorisation parentale complétée

** Conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du code du sport et règlement médical FFA),

les licenciés doivent fournir un certificat médical avec la mention complète "de non contre-indication à la pratique de l'aviron, y compris en compétition". La production de ce certificat médical est obligatoire tous les 3 ans.

Les années intermédiaires, si la licence est prise sans discontinuité, il est simplement demandé aux licenciés de répondre au questionnaire de santé QS Sport – CERFA N° 15699*01(1) et de fournir au club l'attestation FFA en cas de réponse négative à toutes les questions.